

L'Administration Aéroportuaire de Calgary Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les

Rapport sur la transparence de la

Introduction

Le présent rapport (le « Rapport ») de l'Administration Aéroportuaire de Calgary (« Calgary Airports ») est préparé en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada) (la « Loi ») et couvre le plus récent exercice financier complété de Calgary Airports, se terminant le 31 décembre 2025 (la « Période de référence »). Le Rapport décrit les mesures prises au cours de la Période de référence afin de prévenir et de réduire le risque que du travail forcé ou du travail des enfants soit utilisé à toute étape de la production de biens au Canada ou ailleurs, ou de l'importation de biens au Canada, par Calgary Airports.

Calgary Airports reconnaît que le travail forcé et le travail des enfants sont des enjeux mondiaux complexes, et que les risques qui y sont associés existent dans tous les secteurs d'activité. À titre d'entreprise citoyenne responsable, nous avons un rôle actif à jouer pour veiller au respect des droits de la personne. Nous croyons que des pratiques commerciales éthiques sont essentielles à la durabilité à long terme. Nous nous engageons à exercer nos activités selon des pratiques commerciales responsables et à respecter les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Calgary Airports s'engage à traiter ses employés, ses entrepreneurs et ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement avec respect et dignité, et à maintenir une chaîne d'approvisionnement responsable et transparente.

Notre structure, nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

Structure

Calgary Airports est une société sans but lucratif, sans capital-actions, constituée le 26 juillet 1990 en vertu de la *Regional Airports Authorities Act* (Alberta). Nous sommes responsables de l'exploitation, de la gestion et du développement sûrs et efficaces de l'Aéroport International YYC de Calgary et de l'Aéroport YBW de Springbank, dans le cadre de baux à long terme conclus avec le Gouvernement du Canada.

Calgary Airports est régie par un conseil d'administration indépendant, engagé à maintenir les normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise. Le conseil d'administration examine et met à jour régulièrement les systèmes de gouvernance de Calgary Airports afin de s'adapter à l'évolution des normes, des attentes des parties prenantes et des exigences légales. Le conseil d'administration mène régulièrement des activités de gouvernance afin d'assurer la conformité aux lois applicables, de promouvoir une conduite éthique, l'intégrité et la transparence, et de favoriser le succès à long terme. Le conseil d'administration supervise l'exécution des orientations stratégiques de Calgary Airports ainsi que la direction, qui est responsable de la gestion des activités quotidiennes.

Le conseil d'administration nomme le président-directeur général de Calgary Airports et établit puis examine ses objectifs annuels. La planification de la relève, y compris la nomination, la formation et l'évaluation de la haute direction, est suivie régulièrement par le comité des ressources humaines, de la gouvernance et des mises en candidature du conseil d'administration.

Au 31 décembre 2025, Calgary Airports comptait 391 employés, incluant des employés syndiqués et non syndiqués, ainsi que des étudiants. Tous les employés sont basés au Canada et travaillent dans différents domaines tels que les opérations, la gestion des installations, la sûreté, la sécurité, les technologies de l'information, le commerce, le personnel et les finances.

Activités

Calgary Airports exploite l'Aéroport International YYC de Calgary depuis juillet 1992, conformément à l'Accord de transfert, qui prévoyait le transfert du contrôle opérationnel de l'aéroport international YYC du gouvernement du Canada à Calgary Airports dans le cadre d'un bail à long terme. En octobre 1997, Calgary Airports a conclu un bail avec le gouvernement du Canada pour l'exploitation de l'Aéroport YBW de Springbank pour une durée équivalente à celle du bail de l'Aéroport International YYC de Calgary.

Notre vision

Notre vision guide notre prise de décision et exprime clairement notre volonté de fournir un excellent service à la clientèle tout en étant les ambassadeurs de notre région :

Fiers ambassadeurs de notre région, nous relient les communautés locales et mondiales, en créant des expériences exceptionnelles en tant qu'aéroport de choix.

Notre mandat

Notre mandat est défini par la législation habilitante de la *Regional Airports Authorities Act* (Alberta). Notre mandat définit notre identité et notre raison d'être.

Nous agissons dans l'intérêt général du public de notre région en :

assurant la gestion et l'exploitation des aéroports dont nous avons la responsabilité de manière sécuritaire, sûre et efficace; et

favorisant le développement économique et communautaire en promouvant et en encourageant l'amélioration des services aériens et de transport ainsi que l'expansion de l'industrie aéronautique.

Nos valeurs

Nos valeurs décrivent la façon dont nous réalisons notre mandat et concrétisons notre vision. Nos valeurs sont les suivantes :

- 1. Nous privilégions une préoccupation sincère et de la compassion envers toutes les personnes avec lesquelles nous interagissons, de nos membres d'équipe à nos partenaires et invités, en nous efforçant toujours de nous entraider et de nous soutenir mutuellement.*
- 2. Nous recherchons activement des perspectives diversifiées dans notre prise de décision et relevons ensemble les défis.*
- 3. Nous travaillons ensemble avec confiance et transparence, en nous soutenant mutuellement pour atteindre les objectifs collectifs de notre organisation.*
- 4. Nous grandissons, évoluons et nous adaptons avec détermination, en alignant continuellement nos actions sur notre vision.*

5. *Nous cultivons la curiosité et remettons audacieusement en question le statu quo, en explorant de nouvelles opportunités et en prenant des risques réfléchis et responsables qui favorisent une innovation porteuse de sens.*

La chaîne d'approvisionnement

Calgary Airports s'engage à ce que son processus d'approvisionnement en biens et services nécessaires au maintien et à la croissance des aéroports qu'elle exploite soit mené de façon équitable, ouverte, honnête et transparente. Les activités d'approvisionnement et de gestion de la chaîne d'approvisionnement sont centralisées chez Calgary Airports, et les fournisseurs sont évalués et sélectionnés selon des processus établis. Les contrats à fournisseur unique de plus de 147 000 \$ sont divulgués dans notre rapport annuel.

Au sein de notre chaîne d'approvisionnement diversifiée, les principales catégories de fournisseurs liées à la gestion des installations comprennent les actifs et les infrastructures, les pièces de remplacement, la sécurité et la sûreté, les composantes et équipements électriques, la construction ainsi que les biens non destinés à la revente. Pour soutenir l'ampleur et la portée de nos opérations, nous faisons appel à des fournisseurs par le biais de contrats et d'ententes de services, notamment pour les services de nettoyage, les services d'agents de sécurité et les services de gestion du stationnement. La grande majorité de nos fournisseurs est située au Canada, représentant environ 97 % de nos dépenses annuelles liées à la chaîne d'approvisionnement, le reste étant attribué à des fournisseurs aux États-Unis et en Europe.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Calgary Airports s'engage à respecter les plus hauts standards d'intégrité et de conduite éthique. Nous avons intégré les principes de conduite responsable des affaires dans notre Code de conduite et notre Politique sur les conflits d'intérêts, notre Politique d'embauche, notre Politique sur un milieu de travail respectueux et la prévention de la violence, notre Politique sur l'équité en emploi, notre Politique d'approvisionnement, notre Politique de dénonciation et notre programme de gestion des risques d'entreprise. Ces politiques et programmes établissent les attentes envers nos employés et nos entrepreneurs et nous aident à repérer et à gérer les risques liés à des activités non éthiques ou illégales.

Code de conduite et politique en matière de conflits d'intérêts

Notre Code de conduite et notre Politique sur les conflits d'intérêts établissent les normes générales de conduite attendues de notre conseil d'administration, de nos employés, de nos bénévoles et de nos entrepreneurs. La Politique exige de nos travailleurs qu'ils respectent les normes éthiques les plus élevées et qu'ils se conforment

strictement à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales. Calgary Airports exige que tous les employés suivent une formation sur notre Code de conduite et notre Politique sur les conflits d'intérêts dès leur embauche.

Politique d'embauche

Calgary Airports est un employeur offrant l'égalité des chances et s'engage à recruter et à retenir un effectif diversifié. La Politique d'embauche reflète ces principes et précise également les exigences relatives à l'affichage des postes, au processus d'entrevue et de sélection, ainsi qu'à la vérification des candidatures.

Politique de respect du lieu de travail et de prévention de la violence

Nous nous engageons à offrir et à maintenir un environnement de travail professionnel et positif qui favorise la dignité et l'estime de soi et valorise la contribution de chaque personne. Comme indiqué dans notre Politique sur le milieu de travail respectueux et la prévention de la violence, nous ne tolérons aucune forme de discrimination, de harcèlement, de violence ou d'intimidation, telles que définies dans la Loi canadienne sur les droits de la personne, à l'égard de nos employés, bénévoles, entrepreneurs ou clients. Calgary Airports exige que tous les employés suivent une formation annuelle sur notre Politique sur le milieu de travail respectueux et la prévention de la violence.

Politique d'équité en matière d'emploi

Nous adhérons au principe d'équité en emploi et respectons la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada), en veillant à maintenir un effectif représentatif à tous les niveaux afin qu'aucune personne ne soit privée de possibilités d'emploi ou d'avantages pour des motifs sans lien avec ses compétences. Nous nous efforçons en permanence d'identifier et d'éliminer les obstacles à l'emploi des groupes désignés qui peuvent résulter des systèmes, des politiques et des pratiques en matière d'emploi.

Politique d'approvisionnement

Notre Politique d'approvisionnement, conjointement avec notre Politique de gestion des contrats et notre Politique d'approbation, fournit des orientations aux personnes impliquées dans l'acquisition de biens et de services pour Calgary Airports. Elles définissent également les principes fondamentaux de Calgary Airports en matière d'approvisionnement et de contractualisation, ainsi que les approbations requises pour l'acquisition de biens et de services, tout en veillant à répondre aux besoins opérationnels de la manière la plus concurrentielle, économique, efficace, durable et efficiente possible, tout en minimisant les risques pour l'organisation, l'environnement et les personnes. Notre Politique d'approvisionnement comprend une section portant sur le travail forcé et le travail des enfants.

Politique de divulgation

Par le biais de notre Politique de divulgation, nous avons mis en place un mécanisme permettant à nos employés de signaler des préoccupations de bonne foi, sans crainte de représailles ou de mesures défavorables liées à l'emploi.

Calgary Airports retient les services d'un tiers pour agir comme point de réception des signalements, permettant ainsi aux lanceurs d'alerte de demeurer anonymes s'ils le souhaitent. Calgary Airports dispose d'une page Web et d'un numéro de téléphone dédiés aux signalements, lesquels sont gérés par ce fournisseur tiers.

Gestion des risques d'entreprise (« GRE »)

Calgary Airports dispose d'un programme officiel et complet de gestion des risques d'entreprise. Un registre officiel des risques permet d'identifier, de catégoriser et d'évaluer les risques potentiels. Des réunions sont tenues régulièrement pour identifier les risques émergents et surveiller les risques déjà identifiés. Des rapports formels sur le programme de GRE et les principaux risques identifiés sont présentés trimestriellement au conseil d'administration, au comité d'audit et des finances, ou à un de ses comités.

Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Nous maintenons une compréhension approfondie de notre chaîne d'approvisionnement ainsi que des lieux d'où nous nous procurons des biens et services, lesquels sont principalement situés au Canada. Calgary Airports évalue en continu les risques de travail forcé et de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement, et notre évaluation indique que ces risques demeurent très faibles. Sur la base de notre processus continu d'évaluation des risques, si des zones de risque élevé sont identifiées, nous restons engagés à mettre en œuvre des mesures visant à atténuer ces risques.

Mesures prises pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants

À ce jour, nous n'avons relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités ou nos chaînes d'approvisionnement et, par conséquent, nous n'avons pas eu à prendre de mesures correctives à cet égard. La Politique de divulgation (lanceurs d'alerte) de Calgary Airports permet de porter de telles situations à l'attention du conseil d'administration. Si, à l'avenir, un cas de travail forcé ou de travail des enfants était allégué, nous agirions rapidement pour enquêter sur la situation signalée et élaborer puis mettre en œuvre un plan correctif approprié.

Réparation des pertes de revenus des familles vulnérables

Calgary Airports reconnaît que les efforts visant à prévenir et à réduire les risques de travail forcé ou de travail des enfants peuvent avoir comme conséquence involontaire une perte de revenus pour les familles les plus vulnérables. Comme Calgary Airports n'a connaissance d'aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités ou sa chaîne d'approvisionnement à ce jour, aucune mesure n'a été prise pour compenser une éventuelle perte de revenus des familles vulnérables résultant des actions visant à éliminer ces pratiques. Calgary Airports comprend que la prévention de tels impacts négatifs sur les familles vulnérables fait partie intégrante de cette démarche.

Engagement envers la communauté

Calgary Airports joue un rôle essentiel dans le développement de notre ville et de notre région. Consciente de cet impact, nous nous engageons à le refléter par un soutien communautaire concret et significatif. En 2025, Calgary Airports a lancé le [programme d'investissement communautaire YYC Wings](#), une initiative visant à renforcer les liens, à autonomiser les individus et à soutenir la croissance et le bien-être de notre région. Au cours de la Période de référence, l'impact communautaire de Calgary Airports s'est traduit par plus de 160 000 \$ en dons financiers et en contributions en nature pour des initiatives communautaires et liées à l'aviation, en plus de 356 700 \$ amassés lors du tournoi de golf caritatif YYC Partners.

Pas dans ma ville, pas dans notre aéroport

En 2018, l'Aéroport International YYC de Calgary est devenu le premier aéroport canadien à s'associer à l'initiative #NotInMyCity, un organisme lancé en 2017 qui vise à sensibiliser le public et à mobiliser des actions collectives pour prévenir et éliminer la traite de personnes, l'exploitation sexuelle et l'esclavage moderne. Depuis 2018, Calgary Airports soutient des campagnes de sensibilisation, fait la promotion de l'image de marque et des

messages de #NotInMyCity dans l'ensemble de l'Aéroport International YYC de Calgary, et continue d'offrir de la formation à ses employés et bénévoles afin de repérer les personnes en détresse.

Notre tournoi de golf caritatif annuel YYC Partners a permis d'amasser 356 700 \$ pour #NotInMyCity afin de soutenir ses activités en 2025. Nous demeurons engagés à renforcer ce partenariat et à promouvoir les efforts visant à prévenir et à mettre fin à la traite de personnes.

La graine de moutarde "The Mustard Seed"

Calgary Airports continue de soutenir l'organisme The Mustard Seed. Au cours de la Période de référence, 70 membres de Calgary Airports ont offert plus de 395 heures de bénévolat, servant 5 400 repas à des personnes de Calgary en situation d'itinérance et de pauvreté.

Vecova

Depuis près de 30 ans, Calgary Airports soutient Vecova dans sa mission de bâtir un avenir pour les personnes de toutes capacités et de favoriser leur accès à des occasions d'emploi significatives. À l'Aéroport International YYC de Calgary, l'équipe de Vecova fournit des services de récupération des chariots et un soutien au service clientèle pour les clients. Le partenariat élargi visant le don d'objets perdus et trouvés non réclamés et légèrement utilisés à Vecova connaît un grand succès et se poursuit.

Formation des employés

Nous continuons de reconnaître l'importance de renforcer la capacité de notre personnel à identifier, comprendre et gérer efficacement les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités et tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Au cours de la Période de référence, Calgary Airports a offert à l'ensemble de l'organisation une formation sur sa Politique d'approvisionnement, incluant un volet sur le travail forcé et le travail des enfants. Calgary Airports prévoit élaborer une formation spécifique portant sur les risques de travail forcé et de travail des enfants, qui sera offerte à tout le personnel.

Évaluation de l'efficacité

Nous nous sommes engagés à développer une approche de la prévention du travail forcé et du travail des enfants qui nous permettra d'évaluer l'efficacité de nos actions au fil du temps. Nous nous engageons à mettre l'accent sur l'amélioration continue afin de renforcer notre capacité à évaluer et à atténuer les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans l'ensemble de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement au cours des périodes de référence ultérieures. Nous continuerons de nous appuyer sur les bases établies et d'aligner nos actions et nos objectifs sur la Loi. Calgary Airports a intégré les risques liés au travail forcé et au travail des enfants à son programme de gestion des risques d'entreprise (GRE) en tant que risque de chaîne d'approvisionnement faisant l'objet d'une surveillance active. - Ce domaine de risque fait l'objet d'une évaluation continue afin de s'assurer que les contrôles et les mesures d'atténuation demeurent efficaces, et le programme de GRE est régulièrement examiné pour confirmer que les risques émergents sont adéquatement identifiés et

gérés.

Déclaration d'attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et notamment à son article 11, j'atteste que le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Calgary Airports le 13 mai 2026 et que j'ai examiné les renseignements qu'il contient pour Calgary Airports. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le Rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'exercice visé par le présent rapport.

L'Administration Aéroportuaire de Calgary



Par :

Andrea Robertson
Présidente du Conseil d'Administration

13 mai 2026

J'ai le pouvoir d'engager l'Administration Aéroportuaire de Calgary.